ne voyait que les fleurs qui lui cachaient le péril, et non le gouffre qu'elles dissimulaient.

Quand il releva la tête, la figure de Kalu avait repris sa placi-dité et son air d'indifférence pour tout ce qui n'était pas la volonté de son maître.

Mortagne parla de Emma Keradeuc.

A ses questions, Kalu répondit, comme Matteo, que le choc qu'elle avait reçu avait été terrible, mais que la violence semblait être passée, car elle ne faisait plus retentir l'air de ses cris, et elle avait cesse d'accabler ses gardiens de ses reproches et de ses ma-lédictions; mais que, pâle et immobile, elle restait des heures entières les yeux fixés sur l'océan où avait péri celui qui s'était dévoué pour la sauver.

Mortagne, qui avait écouté attentivement, sourit.

Bien, dit-il, lorsque Kalu eut achevé son récit, quand les femmes pleurent, le feu de la colère est bien près de s'éteindre. Il est bientôt temps, d'ailleurs, que je lui fasse une visite, et que je juge par moi-même de son état. Le Javanais, avec son respect habituel, mais avec une véri-

table fermeté, protesta contre cette intention.

Il représenta à son maître que sa visite à un pareil moment serait non-seulement inopportune en elle-même, mais eucore, en toute probabilité, dangereuse dans ses résultats pour la jeune fille. Il fit valoir que le choc qu'elle avait éprouve était bien récent, que son chagrin qui avait été tel qu'on avait craint pour sa raison s'était modéré, il est vrai ; mais que la vue de celui qui en était l'auteur pourrait occasionner une rechute déplorable.

Mortagne vit qu'il y avait du bon dans ces arguments, et il re-

mit à plus tard sa visite.

C'était le soir de ce même jour que Emma, satiguée de pleurer, et épuisée par la souffrance, était tombée sur les coussins d'un ca-napé et s'était endormie. Sa joue mouillée de larmes repo-ait sur son bras, tandis que sa chevelure, qui au milieu de son désespoir s'était detachée, tombait en riche profusion sur ses épaules, et la couvrait comme d'un manteau.

Une elef tourna doucement dans la serrure de la porte. Mais, si leger que fut le bruit, il l'éveilla tout de suite.

Elle bondit sur ses pieds, et rejetant ses cheveux en arrière, elle regarda vers la porte.

Un homme enveloppé dans une longue robe de toile blanche entra vivement.

C'était Kalu, le serpent.

Emma recula en le voyant avancer vers elle; et elle aurait crié, si, d'un geste rapide, il n'avait posé un doigt sur ses lèvres.

l'était un signe d'avertissement.

Emma demeura debout et tremblante, car il y avait sur la figure de son visiteur une sombre expression qui ajoutait encore à

sa frayeur. - Un grand danger menace la perle blanche, dit-il, d'une voix sifflante, et en regardant avec inquietude vers la porte par

où il était entré.

Un danger! hélas! et Emma joignit les mains avec désespoir. Quelle nouvelle cruaute votre maître peut-il encore me reserver?

- La pi e de toutes. Il se propose de venir vous voir. Il indiqua une pen cle placée sur la cheminée. Il est dix heures moins cinq minutes. Avant que le timbre ne résonne, il sera ici.

·lci! ce mot sortit comme un cri de la bouche de notre héroine et elle recula presque contre la muraille, presque évanouie de terreur. "Ici! répéta-t-elle ; ah! mon Dieu, ayez pitié de

moi! Et je n'ai point de refuge! Les yeux du Javanais étaient rivés sur elle, et brillaient d'une

lumière étrange qui semblait la fasciner en dépit d'elle-même.

Avez-vous oublié, demanda-t-il, l'Indien qui, lorsque vous êtes entrée dans la maison de cet homme à Londres, plaça dans votre main un poignard?

Vous êtes cet homme? dit-elle d'une voix faible.

Oui; vous rappelez-vous ses paroles?

Et, sans lui laisser le temps de répondre, il les répéta :

Pour les braves, il y a tonjours un rofuge contre le déshonneur, la mort.

L'animation monta aux joues d'Emma Keradeuc, et sos yeux lancèrent des éclairs.

- Donnez-moi une arme, dit-elle, si vous êtes l'ami que vous

prétendez être.

- Je u'en ai pas, répondit-il; cependant si vous étiez réduite à cette nécessité, vous auriez un moyen d'échapper.

- Lequel?

La let ouvrant la fenêtre, il montra la mer. La nuit était sombre, le ciel était chargé de nuages ; la tempête qui avait mugi toute la journée s'était alors dissipée; mais les vagues étaient encore agitées, et s'élevaient pareilles à des montagnes.

Il y avait dans ce vaste et immense tombeau assez de place pour contenir le monde entier; et d'ailleurs, n'était-ce pas celui

qui avait englonti Georges France?

(A continuer.)



## **AVIS AUX CONTRACTEURS**

ES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, en-dossées: "Soumissions pour Travaux au Lac du Hâvre," seront reçues à ce bureau jusqu'à JEUDI, le 24eme jour de NO-VEMBRE prochain, pour améliorations aux endroits ci-dessous mentionnés

A L'ILE CHANTRY, Lac Huron, la construction d'un Brise-Mer et un Phare sur Radeaux.

A GODERICK, Lac Huron, le dragage et travaux aux Piles nécessaires pour former l'entrée du Canal au Hâvre et l'élargis-

sement du Bassin intérieur.

A RONDEAU, Lac Erié, l'élargissement du Chenal, pour creuser une partie du Bassin et la construction des Piles d'entrée,

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce Bureau, ou à la Maison de Douane, Goderick, le ou après LUNDI, le 7ème jour de Novembre prochain, où des formules de soumissions peuvent être vues.

Des soumissions peuvent être envoyées pour tous ces travaux ou pour toutes ces places; mais elles devront être faites en con-

formité avec les formules imprimées.

Des noms de deux personnes solvables et responsables, résidantes de la Puissance, voulant devenir cautions pour l'accomplissement de ce contrat doivent être attachés à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Dépt. des Travaux Publics.

Par ordre, (Signé,) F. BRAUN, Secrétaire.

Ottawa, 10 octobre 1870.

## DEMANDE AU PARLEMENT

VIS est par le présent donné qu'il sera demandé à la Légis-A lature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour les propriétaires de la Pointe et de la Pêche à Marsonin de la Rivière-Onelle, un acte pour les incorporer en Société et pour d'autres fins, sous le nom de "Société de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle," et pourvoir au mode d'en répartir et assigner les actions entre tous les dits co-propriétaires, à raison de leurs parts des dits droits et propriété.

## PUBLIC NOTICE

S hereby given that at the next Session of Parliament, for the Province of Quebec, a demand will be made in behalf of the proprietors of the lot called "la Pointe et la Peche à Marsouin de la Rivière-Ouelie, " for an act to incorporate them and for other purposes, under the name "Société de la pêche à marsouin de la Rivière-Ouelle," and to provide a mode to divide and assign the shares thereof between all the said co-proprietors, in ratio of their shares in the said rights and properties.